



## Séance de l'Assemblée participative

**Jeudi 15 décembre, 16h15-18h,  
(adresse géographique : 10 rue des Vieux-Grenadiers), 3<sup>e</sup> étage salle 35**

### Procès Verbal

1. Approbation de l'ordre du jour, du PV de la dernière séance et annonce des divers

- ODJ approuvé à l'unanimité
- PV : approuvé à l'unanimité
  
- Annonce des divers : Journée des Mentions

2. Rappel du rôle de l'Assemblée participative

Annina Pfund fait le rappel du rôle d'AP tel que défini dans le règlement d'organisation du GSI.  
→ Art 11 du règlement d'organisation du GSI

3. Point d'information sur la réponse du Rectorat suite aux demandes de moyens complémentaires PAT et encadrement BARI

Barbara Laurent fait le rappel de la demande de moyens complémentaires PAT soumise au Rectorat en octobre 2016 et souligne les moyens alloués suite à cette demande.

René Schwok rappelle qu'une demande de moyens d'encadrement complémentaires pour l'encadrement du BARI a été adressée suite au COPO du mois de novembre. Le Rectorat souhaite avant de pouvoir répondre à cette demande que le GSI lui adresse un plan stratégique de développement. René Schwok souhaite que l'ensemble du corps enseignant et étudiant soit associé à cette réflexion.

Pour information : Le BARI a connu une augmentation de 30% en 2 ans.

4. Point d'information sur la procédure de nomination de Mme Calmy-Rey au titre de professeure titulaire bénévole

René Schwok présente la procédure engagée : Mme Micheline Calmy-Rey a été nommée en mai 2012 professeure invitée à l'Université de Genève (Global Studies Institute). Elle a exercé sa fonction bénévolement pendant quatre ans et son mandat ne peut plus être renouvelé selon l'article 131 A du Règlement sur le Personnel de l'Université de Genève. Conformément à l'article 106, un poste professoral peut être mis au concours s'il est proposé par le Rectorat et les structures concernées lorsque le poste à pourvoir n'est pas rattaché à une UPER. Une Commission a donc été nommée et elle agit selon les compétences décrites dans la Section 3 « Procédure de nomination des membres du corps professoral hors unité principale d'enseignement et de recherche » du Règlement du personnel de l'Université de Genève afin de procéder à la nomination d'un professeur titulaire bénévole (article 90). La procédure par appel fait référence à l'article 112.

Conformément aux articles 103 alinéa 3 et 4, la proposition de nomination doit obtenir en cas d'appel, l'approbation à la majorité des deux tiers des votants du Collège des professeurs ordinaires, siégeant

avec un quorum des deux tiers de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint, le Rectorat peut exceptionnellement autoriser l'organisation d'un vote par correspondance ou par voie électronique à la condition que la proposition de nomination ait été préalablement débattue au collège des professeurs ordinaires. Dans ce cas, de nouveau, 2/3 au moins des membres du collège des professeurs ordinaires doivent participer au vote et la majorité des deux tiers des votants reste applicable.

#### 5. Information sur la journée de la recherche du GSI

Francis Maquil présente le projet de journée de la recherche du GSI pour fédérer et structurer la recherche au GSI.

A ce jour, environ 20 présentations ont été reçues. La journée qui se tiendra le 31 janvier 2017 est ouverte et se présente comme un premier pas.

#### 6. Questions/ préoccupations des étudiants

Préoccupations des étudiants :

- Séminaire et tutorats surchargés. Il faut que l'assemblée soit un espace de discussion. Les étudiants souhaiteraient qu'un groupe de réflexion soit mis sur pied pour discuter de ces problèmes.
- Céline Carrère souligne qu'une des parties du problème vient du fait que beaucoup de cours sont passés au printemps pour pouvoir satisfaire aux conditions de mobilité. CC étudie la possibilité de réintroduire davantage de crédits en automne pour alléger le nombre d'étudiants par séminaire.
- F. Esposito souligne que la problématique est la même dans les masters, mais dans des proportions moindres.

Proposition de l'AP : Création d'un groupe de travail qui travaille sur ces questions. Ce groupe transmet un rapport à l'AP pour discussion pour émettre des propositions de réflexion au CODIR et au COPO.

Le mandat de la commission Encadrement : réflexion sur la surcharge des enseignements au BARI/masters.

Composition de cette commission : chaque corps doit être représenté équivalent.

Approuvé à l'unanimité

Le corps étudiant propose que Romain Boillat participe comme consultant à la commission.

Approuvé à l'unanimité -> pas de vote sur ce point

- Faire du bilan de la réforme du BARI.  
Pour faire le bilan, nous avons les chiffres de l'an dernier, mais nous n'avons pas encore une cohorte. Il y a encore des étudiants de l'ancien PE qui sont encore comptés dans les statistiques. Il s'agit aussi de faire un point qualitatif et des pratiques.

Proposition de l'AP : Création d'une commission sur un bilan de la réforme du BARI pour une présentation pour le mois de juin.

Composition de cette commission : chaque corps doit être représenté équivalent

Approuvé à l'unanimité

Le corps étudiant propose que Romain Boillat participe comme consultant à la commission

Approuvé à l'unanimité -> pas de vote sur ce point

#### 7. Divers

Retour sur la journée des Mentions, jeudi 7 décembre organisé par l'Aespri. Un très grand succès. L'AESPRI a organisé une journée des mentions pour que les étudiants puissent discuter et informer informellement les étudiants afin que ceux-ci puissent poser leurs questions et avoir des retours d'expériences entre les étudiants de première et deuxième partie. Le principe est d'être informel, mais si cela est possible il serait souhaitable qu'un des professeurs de chaque mention soit présent à un moment de la journée.

Il serait intéressant de voir comment cela s'accorde avec la séance des Mentions organisée par le GSI. Mme Carrère propose aux étudiants, s'ils le souhaitent, de mener une réflexion commune pour envisager la meilleure façon de faire passer cette information.

Cette proposition pose la question de repenser les documents.

La séance est levée à 17h30.